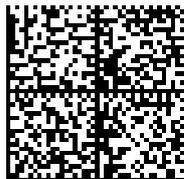


Déclarant 1 - Nom de naissance : DEMBA

Déclarant 2 - Nom de naissance : CISSE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	39388	30746		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Prime de partage de la valeur non exonérée.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	39388	30746		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7532	- 6430		
Salaires, pensions, rentes nets.....	31856	24316		56172
Revenu brut global.....				56172
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Pensions alimentaires ¹⁶		8000	8000	
Total des charges déduites ¹¹.....				- 8000
Revenu imposable.....				48172
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2193
Décote.....				- 452
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1741
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				1741
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 1393
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				348
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				348
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				48541
Revenus exonérés		Déclar. 2		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	69		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	69		

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Prime de partage de la valeur.....	Déclarée	300		
Prime de partage de la valeur.....	Nette	300		

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
Plafond total de 2022.....	16394	16394	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 3,61%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.